

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-449

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 12

Rédiger ainsi l'alinéa 209 :

« VII *bis*. Le 5° de l'article 16 de l'ordonnance n° 2017-1107 relative aux marchés d'instruments financiers et à la séparation du régime juridique des sociétés de gestion de portefeuille de celui des entreprises d'investissement du 22 juin 2017 est abrogé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.